

FERROMOR ND 8 YELLOW

Version 2.0

Date de révision 09.06.2011

Date d'impression 22.11.2012

1. Identification de la substance/ du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : FERROMOR ND 8 YELLOW

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Poudre magnétoscopique.

Restrictions d'emploi recommandées : Aucun à notre connaissance.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : CHEMETALL
Carré 92 - Immeuble G2 8 avenue des Louvresses
92622 Gennevilliers Cedex

Organisation responsable : Traitements de Surface s.a.s.
Téléphone : +33.(0)1.47.15.38.00
Téléfax : +33.(0)1.47.37.46.60

Personne à contacter concernant la sécurité produit
Téléphone : +49(0)6971652832
Adresse e-mail : msds.de@chemetall.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : INRS +33.(0)1.45.42.59.59

2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)

Selon les Directives CE 67/548/CEE ou 1999/45/CE, n'est pas une substance ni un mélange dangereux.

2.2 Éléments d'étiquetage

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

Étiquetage selon les Directives CE (1999/45/CE)

Autres informations : Le produit ne nécessite pas d'étiquetage conformément aux

FERROMOR ND 8 YELLOW

Version 2.0

Date de révision 09.06.2011

Date d'impression 22.11.2012

directives de la CE et aux réglementations nationales du pays concerné.

2.3 Autres dangers

L'information nécessaire est contenue dans cette fiche de données de sécurité.

3. Composition/ informations sur les composants

3.1 Substances

Identification: FERROMOR ND 8 YELLOW

3.2 Mélanges

Nature chimique : pigments inorganiques

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification (67/548/CEE)	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration [%]
Substance VLE :				
Carbonate de calcium	471-34-1 207-439-9		N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.	>= 1 - < 2,5

Pour le texte complet des Notes mentionnées dans cette section, voir chapitre 16.

4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Secouristes: Assurer la protection personnelle.
S'éloigner de la zone dangereuse.
- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Laver au savon avec une grande quantité d'eau.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Laver immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières.
Consulter un médecin.

FERROMOR ND 8 YELLOW

Version 2.0

Date de révision 09.06.2011

Date d'impression 22.11.2012

En cas d'ingestion : Rincer la bouche.
Ne PAS faire vomir.
Consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.
Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le centre anti-poison.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone (CO₂)
Poudre sèche
Mousse résistant à l'alcool
Eau pulvérisée

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Éviter la formation de poussière.
Risque d'explosion de poussière.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Porter un équipement de protection individuel.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Ramasser et évacuer sans créer de poussière.

FERROMOR ND 8 YELLOW

Version 2.0

Date de révision 09.06.2011

Date d'impression 22.11.2012

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir chapitre 8 et 13

7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.
Au poste de travail, garder prêt un flacon pour le rinçage des yeux ou des bains oculaires.
Éviter toute formation de poussière.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Éviter toute formation de poussière.
Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles -
Ne pas fumer.
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
À protéger de l'eau.

Température de stockage : 5 - 40 °C

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

8. Contrôles de l'exposition/ protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants	No.-CAS	Valeur	Paramètres de contrôle	Mise à jour	Base
Carbonate de calcium	471-34-1	VME	10 mg/m ³	2007-12-01	FR VLE
Autres informations	:	normal: Valeurs limites indicatives			

8.2 Contrôles de l'exposition

FERROMOR ND 8 YELLOW

Version 2.0

Date de révision 09.06.2011

Date d'impression 22.11.2012

Mesures d'ordre technique

Prévoir une ventilation et une évacuation appropriées au niveau des équipements et des endroits où la poussière peut se former.

Éviter toute formation de poussière.

Équipement de protection individuelle

- Protection respiratoire : Masque à poussière efficace.
Demi-masque avec filtre à particules P1.
- Protection des mains : Gants en PVC ou autre matière plastique
Éviter les gants en néoprène et en caoutchouc naturel.
Gants de protection conformes à EN 374.
Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact.
- Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166
Au poste de travail, garder prêt un flacon pour le rinçage des yeux ou des bains oculaires.
- Protection de la peau et du corps : Vêtement de protection résistant aux produits chimiques conforme à la norme DIN EN 13034 (type 6)
- Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.
Ne pas respirer les poussières.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

- Conseils généraux : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Aspect : poudre
- Couleur : jaune foncé
- Odeur : légère

FERROMOR ND 8 YELLOW

Version 2.0

Date de révision 09.06.2011

Date d'impression 22.11.2012

Point d'éclair : non applicable
Densité : 2,5 g/cm³
à 20 °C
Hydrosolubilité : pratiquement insoluble

9.2 Autres informations

Explosibilité : Risque d'explosion de poussière.

10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : La poussière peut former avec l'air un mélange explosif.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.
Protéger de l'humidité.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Acides forts et oxydants forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

Risque de décomposition. : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Toxicité aiguë par voie orale
Carbonate de calcium : DL50: 6.450 mg/kg
Espèce: rat

FERROMOR ND 8 YELLOW

Version 2.0

Date de révision 09.06.2011

Date d'impression 22.11.2012

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Irritation de la peau : Peut provoquer des irritations.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Irritation des yeux : Le contact de la poussière avec les yeux peut provoquer une irritation mécanique.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation : donnée non disponible

Autres informations

Carbonate de calcium : **Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.**

12. Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité pour le poisson
Carbonate de calcium : CL50: > 100 mg/L
Durée d'exposition: 96 Heure

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques.
Carbonate de calcium : CE50: > 1 mg/L
Durée d'exposition: 48 Heure
Espèce: Daphnie

Toxicité pour les algues
Carbonate de calcium : CI50: > 100 mg/L
Durée d'exposition: 72 Heure

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité : donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

FERROMOR ND 8 YELLOW

Version 2.0

Date de révision 09.06.2011

Date d'impression 22.11.2012

Bioaccumulation : donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Répartition entre les compartiments environnementaux : donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

donnée non disponible

12.6 Autres effets néfastes

Information écologique supplémentaire : ne pollue pas l'eau

: Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines.

Information écologique supplémentaire

Carbonate de calcium : Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Eliminer conformément aux réglementations locales.

Emballages contaminés : Eliminer comme produit non utilisé.

Code des déchets : Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

14. Informations relatives au transport

ADR

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

RID

Marchandise non dangereuse

FERROMOR ND 8 YELLOW

Version 2.0

Date de révision 09.06.2011

Date d'impression 22.11.2012

15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) : nwg ne pollue pas l'eau
VWVWS A4

Autres réglementations : Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives de la CEE ou aux lois du pays concerné.
Les mises-en-oeuvre régionales ou nationales du SGH peuvent ne pas intégrer toutes les classes de risque ni toutes les catégories.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance.

16. Autres informations

Autres informations

Les informations données ont été établies sur la base de nos connaissances et de nos expériences à la date de publication de ce document et sont valables pour le produit dans son état de livraison. Les propriétés du produit ne sont pas garanties. La distribution de cette fiche de données de sécurité ne libère pas le destinataire de ses propres responsabilités à suivre la réglementation appropriée concernant ce produit.